



## transcription de mariage en algerie

Par **mariageenalgerie**, le **09/04/2011** à **01:16**

Bonjour Je me suis marié en algerie le 1 juillet 2010 a la mairie sans ccam j'avais 17 ans j'aller avoir 18 deux mois apres alor avant d'aller me marier a la mairie je suis passer devznt le juge algerien qui ma questionné pour me faire emensippé je suis double nationalité j'ai envoyer ma transcription de mariage le 13 septembre 2010(jetais majeur depuis 1 moi) au bout de 6mois il m'ont envoyer une lettre comme koi mon mariage risque detre entacher de nulité par rapport a l'article 144, il m'ont dit aussi que mon dossier passera entre les main du procureur qui prendra sa decision je n'est toujours pas de reponse au bout de combien de temp il reponde et esque cest positif ou negatif en general. quel est avie ou faite moi partager votre histoire svp

Par **Domil**, le **09/04/2011** à **02:09**

Vous auriez tranquillement attendu vos 18 ans, vous vous seriez mariée en respectant la loi, vous auriez la transcription aujourd'hui.

Par **mariageenalgerie**, le **09/04/2011** à **02:15**

oui je cest mais les billet d'avion sont super cher donc j'ai voulu le faire pendant que j'étais la bas en + mon pere devait etre presant pour memensipé et il n'aurait pas pus revenir avec le travail. avez vous des conseil a me donner ou savais quand j'aurais une reponse un peu pres par rapport au cas que vous avez deja eu?

Par **mariageenalgerie**, le **09/04/2011** à **02:17**

je tien a presiser que en memensipan en algerie je pensser que cetait valable en france

Par **Domil**, le **09/04/2011** à **11:35**

Prenez un avocat.

Vous saviez qu'en France on ne se marie pas avant 18 ans, vous saviez qu'il faut faire le

CCM, il sera difficile de faire croire que vous n'avez pas fait ce mariage hors-la-loi en contournant la loi volontairement

Par **mariageenalgerie**, le **22/06/2011** à **16:36**

Bonjour,

J'ai reçu une réponse comme quoi mon dossier avait été envoyé au procureur, il m'a répondu 1 mois après en me disant qu'il demanderait l'annulation du mariage. Mon dossier est actuellement au tribunal de grande instance.

Je souhaiterais tout recommencer dans la norme cette fois-ci avec CCAM, etc...

Vous pouvez me conseiller d'attendre la réponse du juge car il y a un espoir qu'il accepte la transcription ou commencer dès maintenant les démarches pour ne pas perdre de temps ?

Si je me remarie avec CCAM, quel sera le délai ?

Cordialement